

## PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

SCFP 4848 et SMU NB  
Réunion syndicale-patronale  
De 9 h à 15 h  
Le 25 septembre 2009

### **Présents :**

Judy Astle, SCFP  
Denis Beaulieu, SCFP  
Ralph McBride, SCFP  
Guy Ward, SCFP  
Mike Harris, SCFP  
Mathieu Chayer, SCFP  
Evan Tozer, SCFP  
Dale Landry, SCFP

Jacques Charest, SMU NB  
Yvon Bourque, SMU NB  
John Dallaire, SMU NB  
Beth Simkins-Burrows, SMU NB  
Jean-Marc Dugas, SMU NB  
Michelle Breen, SMU NB (à partir de 9 h 30)  
Robin O'Hara, SMU NB (à partir de 9 h 45)

### **Secrétaire de séance :**

Claire LeBlanc, SMU NB

### **Invité :**

Mike Simpson, SMU NB

	MESURES
<p><b>1. EXAMEN DU PROCÈS-VERBAL ET DES MESURES À PRENDRE RELATIFS À LA DERNIÈRE RÉUNION</b></p> <p>Les membres se présentent à la table ronde.</p> <p>Le procès-verbal est approuvé avec les modifications suivantes – supprimer « responsable des opérations » du deuxième paragraphe de la page 3 de la Mesure à prendre n° 5 – <i>Protocole d'entente concernant les affectations</i>.</p> <p><b>1.1 Schedule Pro</b></p> <p>Mike Simpson donne une mise à jour à propos de Schedule Pro. Denis Beaulieu dit qu'il ne fonctionne toujours pas. Mike Simpson dit qu'il n'y a qu'une seule liste. Judy Astle demande si cela apparaît lorsque le maximum est atteint. Mike Simpson lui confirme que oui. Le SCFP indique qu'un travailleur paramédical a raté son quart. Mike Simpson dit que cela dépend de la manière dont le superviseur l'a codé. Cela n'a rien à voir avec le logiciel, mais avec la manière dont les renseignements ont été codés.</p> <p>Un travailleur paramédical (Troy Spencer) voulait utiliser des heures accumulées. Mathieu Chayer demande si le superviseur peut entrer le</p>	

code qu'il veut. Mike Simpson confirme que c'est possible, mais cela dépend de la raison de l'absence. Par exemple, si vous allez voir un médecin, vous pouvez entrer un code de maladie. Le travailleur paramédical doit envoyer un courriel clair au responsable des opérations, par exemple, je peux travailler pendant un quart précis.

John Dallaire demande à Mike Simpson de vérifier la liste pour s'assurer qu'elle se déroule et de produire un rapport dans la journée. Mike Simpson vérifie la liste à nouveau et confirme à la table ronde que la liste se déroule comme elle devrait.

Le SCFP demande si vous pouvez faire une planification sur plus de quatre (4) semaines à l'avance. Mike Simpson confirme que l'on peut le faire deux années à l'avance, mais que ce ne serait pas idéal étant donné que le système est dynamique et qu'il y aurait trop d'erreurs. SMU NB essaie de prendre de l'avance sur deux semaines avant ce créneau de quatre semaines, donc la plupart des personnes ont leur programme six (6) semaines à l'avance. Des modifications telles que celles du passage de quarts de 12 à 24 heures pourraient faire des dégâts. Le super-utilisateur est responsable, il en existe un par région. Denis Beaulieu dit qu'il a des problèmes concernant les vacances – quelqu'un les a oubliées par exemple. Le super-utilisateur n'est pas responsable de toutes les tâches ; les responsables des opérations et les superviseurs doivent s'assurer que les demandes sont entrées dans le système en temps opportun. Le super-utilisateur a principalement un rôle de service de dépannage lorsqu'ils ont des problèmes, mais ils font bien plus que cela. Cela peut devenir un problème pour les vacances lorsqu'elles ne sont pas demandées en avril – le travailleur paramédical peut vouloir profiter des soldes de places, mais le responsable des opérations doit combler les quarts.

### **1.2 Superviseurs intérimaires**

Beth Simkins-Burrows attend toujours une réponse du gouvernement. Ralph McBride signale qu'il n'y a pas de système de pointage (15 points) et qu'une note doit être rédigée à l'attention des responsables des opérations pour dire la manière dont l'attribution des postes sera effectuée. John Dallaire avise le groupe qu'il n'y a pas encore de poste de superviseur au CGCM. Une fois que le poste sera approuvé, il sera publié.

### **1.3 Appels en cas de maladie**

Le SCFP avise la table ronde qu'il existe toujours des problèmes concernant les appels en cas de maladie. Les travailleurs paramédicaux ne savent pas toujours qui appeler et ne veulent pas passer plusieurs appels, car ils ne savent pas toujours qui est le superviseur en service. Aussi, ils ne veulent pas passer d'appel interurbain. John Dallaire dit que l'objectif est un seul appel et qu'il incombe aux responsables régionaux et aux responsables des opérations de trouver un système pour chaque région.

#### **1.4 Congé pour fonctions judiciaires**

Denis Beaulieu précise qu'Eve Castonguay doit comparaître au tribunal le 23 octobre. Elle peut parler à Yvon Bourque étant donné qu'il a été décidé que les cas de congé pour fonctions judiciaires devaient être examinés au cas par cas.

## **2 POSTES D'AMBULANCES DONT LA PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT PASSE DE 24 HEURES À 12 HEURES**

En raison du système d'affectations routières et du nombre d'appels, SMU NB se rend compte que les postes ouverts 24 heures dans certaines régions ne sont pas sécuritaires. SMU NB s'est engagé à négocier avec le SCFP concernant les postes ouverts 24 heures pour déterminer ceux qui doivent passer à 12 heures et ceux qui resteront à 24 heures. Une note concernant les quarts de 24 heures a été publiée au début du mois de septembre et SMU NB s'occupera des ramifications.

SMU NB prend en compte tous les postes et dit que cela dépend du nombre d'appels. Certains postes reçoivent beaucoup d'appels. SMU NB doit prendre en compte l'aspect sécuritaire et doit mettre en œuvre un système juste pour les travailleurs paramédicaux afin d'organiser leurs calendriers. Avec des quarts de 12 heures, vous pouvez faire plus de transferts sur siège. Certains postes font de nombreux transferts vers Québec et vous ne pouvez pas faire de transfert sur siège.

Des statistiques circulent entre les mains des membres de la table ronde. Les statistiques des régions Ouest, Sud et Est, représentent le nombre d'appels pour une période d'un mois. Les statistiques pour le Nord s'étendent sur une période de huit mois. Les statistiques ne montrent pas combien de temps les ambulances sont de sortie. Tom Raithby devrait s'occuper de chaque ambulance séparément pour voir quels postes sont le plus souvent en intervention.

Ralph McBride précise que les travailleurs paramédicaux ne doivent pas être utilisés pour les transferts sur de longues distances. L'entreprise choisit de les utiliser ainsi. Gordon Black dit qu'il ne devrait pas y avoir de postes ouverts 24 heures. L'entreprise choisit de ne pas suivre cette règle. Aucun travailleur paramédical n'avait d'affectations routières. Il n'y a pas d'heures supplémentaires travaillées dans ces postes ouverts 24 heures.

Le poste de Belledune n'est pas bien situé, car il reçoit de nombreux transferts et cela pose des problèmes étant donné que d'autres postes disent qu'ils sont très occupés.

En ce qui concerne la gestion des transferts, les équipes travaillant 12 heures sont mieux. Il faut essayer d'être plus prudent et de ne pas utiliser les ambulances pendant 24 heures. L'une des choses qu'essaie de faire le CGCM est de demander au responsable des opérations

d'appeler quelqu'un pour le faire en cas de transfert inhabituel, mais cela ne fonctionne que si quelqu'un vient pour le faire. Mathieu Chayer dit qu'avant le 17 décembre, c'est ce qui était fait.

Le SCFP dit que si les données ne sont pas bien coordonnées, il y aura des problèmes. Les travailleurs paramédicaux savent qu'ils vont devoir changer. Le SCFP veut faire une étude de données et établir quelque chose pour soutenir les changements. Ralph McBride précise qu'il y a aussi d'autres problèmes : les parents seuls et la manière dont cela s'inscrit dans les problèmes liés aux déplacements, à l'école et aux vacances planifiées. John Dallaire a confirmé que lorsque SMU NB publiait les postes, il le faisait pour le poste et non pour le quart. Certaines personnes présentaient leur candidature et demandaient des quarts de travail de 8 heures et SMU NB a refusé.

***Les deux parties se sont mises d'accord pour recueillir des données. Un journal de consignation sera envoyé par télécopieur aux postes ouverts 24 heures afin que les travailleurs paramédicaux se sentent concernés par le processus. Le contrôleur d'accès devrait être Dale Landry et le CGCM. Le SCFP et SMU NB veulent un processus à deux volets. Les données seront analysées lors de la réunion de janvier et une note sera envoyée aux travailleurs paramédicaux pour annoncer que les changements entreront en vigueur en avril.***

SMU NB avisera les travailleurs paramédicaux que leur nombre d'heures actives passera à 17 heures. Le nombre d'heures actives maximum pour les infirmières est de 15 heures.

Les données seront surveillées jusqu'à la fin du mois de décembre, puis mises en commun. Tom Raithby de SMU NB devrait prendre part à ce processus. Les courriels et les renseignements seront publiés dans les postes, car il y a parfois des problèmes avec les courriels.

***Décision : Laisser les quarts tels quels une fois que le processus de mise en œuvre est effectué. Certains peuvent planifier des congés pendant les vacances, avoir des problèmes de garde d'enfants, etc. Cela laissera le temps aux travailleurs paramédicaux de se préparer avant avril. Un avis sera publié pour dire qu'une réunion a eu lieu, que le SCFP et SMU NB s'en occupent et qu'ils vont recueillir des données.***

**Mesure à prendre :** John Dallaire rédigera une note et l'enverra au SCFP pour recevoir ses commentaires. Evan Tozer enverra la feuille de données à Jean-Marc Dugas.

John Dallaire  
Evan Tozer

### **3 PROCESSUS DISCIPLINAIRE**

Lors de la dernière réunion, une discussion a eu lieu pour s'occuper du processus disciplinaire. SMU NB met au point une procédure concernant le processus que va adopter SMU NB. Une copie du processus circule parmi le groupe. John Dallaire passe en revue chaque

John Dallaire

étape. Par exemple, la première étape concerne l'entrevue de redressement dans laquelle l'employeur cherche à modifier le comportement. Si le comportement ne change pas, le responsable a la possibilité de donner une autre chance à l'employé pour qu'il change. SMU NB commencera à le consigner. Cela clarifiera le nombre de jours de suspension : est-ce une suspension de 1, 2 ou 4 jours ? Toutes les mesures disciplinaires passent par le service des ressources humaines et le SCFP saura si cela est flagrant.

Le SCFP est d'accord avec le processus tant que c'est une approche cohérente qui ne s'éloigne pas du processus de griefs. Au moins, les travailleurs paramédicaux seront au courant du processus. SMU NB veut diffuser cette politique. SMU NB l'enverra pour la traduire et enverra la politique.

#### **4 FINANCEMENT POUR LES RÉUNIONS**

Si les membres du SCFP doivent travailler, SMU NB les paiera pour qu'ils participent aux réunions syndicales-patronales. SMU NB paiera également pour le déjeuner. Les membres peuvent remplir un formulaire d'absence.

#### **5 AMBULANCE AFFECTÉE AUX TRANSFERTS POUR LES CONTACTS AVEC LES PATIENTS**

John Dallaire a informé la table ronde que SMU NB avait rencontré Chris Hood de l'APNB, car il craignait que les travailleurs médicaux et que les responsables n'aient pas suffisamment de contacts avec les patients avant janvier. Chris Hood a dit que si vous faites une évaluation, cela est considéré comme un contact avec le patient. Par exemple, si vous êtes à une partie de hockey et que vous évaluez quelqu'un, cela compte comme un contact avec un patient. D'autres exemples seraient le Congrès mondial acadien, le concert d'AC/DC. Les séances de dépistage de l'hypertension ne comptent pas. Si vous êtes dans une clinique de vaccination contre la grippe, cela ne compte pas. Il y a environ 80 travailleurs paramédicaux qui n'ont pas suffisamment de contacts avec les patients ainsi que des responsables régionaux et des responsables des opérations.

Une discussion a lieu concernant l'emplacement des ambulances affectées aux transferts dans les principales zones occupées où les transferts se font localement pour permettre aux travailleurs paramédicaux de placer des ambulances pour pouvoir avoir suffisamment de contacts avec les patients. La discussion traite aussi la question de payer les travailleurs paramédicaux ou de considérer que cela est du bénévolat.

SMU NB délibère sur cette question en l'absence des membres du SCFP.

SMU NB déplacera les ambulances dès que possible afin que les travailleurs paramédicaux aient plus de contacts avec les patients. SMU NB convoquera aussi des travailleurs paramédicaux et des

responsables des opérations en cas de transferts, un travailleur paramédical, puis un gestionnaire des opérations. Ils ne disposent que d'un à deux jours de préavis, car ils ne sont pas prévus. Il n'y aura aucune compensation pour les déplacements et les travailleurs paramédicaux seront payés à temps simple.

SMU NB essaiera aussi de prendre des dispositions pour que les hôpitaux effectuent un triage.

Ralph McBride dit qu'ils ne peuvent avoir des personnes qui n'ont pas 30 contacts avec les patients. Certains travailleurs paramédicaux n'ont que 3 contacts avec les patients. Même si ces initiatives sont mises en place, il y aura des personnes qui seront proches de 30, mais qui ne l'atteindront pas.

SMU NB informe le groupe que les responsables des opérations et les responsables régionaux ont aussi besoin d'un permis actif.

Les membres du SCFP auront une conversation et transmettront les itinéraires qu'ils veulent effectuer. Judy Astle demande si la liste est disponible. Beth Simkins-Burrows remet une copie de la liste des travailleurs paramédicaux qui n'ont pas assez de contacts avec les patients. Les travailleurs paramédicaux n'ayant pas eu assez de contacts avec les patients ont reçu des appels téléphoniques pour les en aviser.

## **6 Grippe H1N1**

John Dallaire avise les membres de la table ronde qu'il existe un plan provincial pour la grippe H1N1 et SMU NB est en train d'élaborer un processus. Les travailleurs paramédicaux font partie de ce plan. Il n'en est qu'aux étapes préliminaires. Ralph McBride se demande si lorsqu'un travailleur paramédical appelle pour dire qu'il présente les symptômes, cela aura une incidence sur les jours de maladie. La RRS ne sait pas encore ce qu'elle va faire. SMU NB, quant à lui, va franchir le pas. Un modèle circule en ce moment et stipule que si vous présentez certains symptômes, vous devez rester à la maison ; cela provient du directeur médical provincial. Une copie du plan pandémique sera envoyée. Le SCFP apprécie le bulletin d'information sur la grippe H1N1.

## **7 EFFICACITÉ ET PROCESSUS DE HARCÈLEMENT**

John Dallaire a passé en revue la politique et certains points ne sont pas du harcèlement, mais plutôt des conflits. SMU NB préférerait que le comité décide si c'est un conflit ou du harcèlement. Si c'est un cas de harcèlement, alors SMU NB suivra le processus. Le SCFP et SMU NB feraient partie du comité. Le SCFP pense aussi que c'est une bonne idée. Ralph McBride mentionne qu'ils ont déjà un comité pour la formation relative au harcèlement et se demande s'ils pourraient se refléter l'un l'autre. John Dallaire demandera à Beth Simkins-Burrows

et à Natasha Morehouse de siéger à ce comité. Ralph McBride enverra la date de la prochaine réunion. Le comité serait composé de 4 membres du SCFP, du président régional, de Beth Simkims-Burrows et de Natasha Morehouse. Les mandats seront préparés.

Ralph McBride

## 8 PROCESSUS DE RCR

Le SCFP demande le remboursement de la formation de RCR tous les trimestres ou par région.

## 9 MISE À JOUR SUR LE SITE INTRANET

John Dallaire avise les membres de la table ronde que les employés d'ANB ont un site intranet avec une rubrique réservée aux employés, des politiques et des procédures. Il y a une ouverture de session pour les employés et une section relative aux politiques à lire.

## 10 HEURES SUPPLÉMENTAIRES FORCÉES ET PAUSES-REPAS

Denis Beaulieu dit que les pauses-repas posent un problème et que SMU NB pourrait recevoir beaucoup de griefs. Pour de nombreuses affectations routières, les repas des travailleurs paramédicaux sont annulés ou ils doivent faire des transferts non urgents. Yvon Bourque demande si ceux-ci sont consignés. Denis Beaulieu dit qu'il a certaines copies. John Dallaire veut faire des recherches sur la fréquence et la quantité – combien de repas et combien de transferts forcés. SMU NB a besoin des chiffres.

## 11 TABLES RONDES

**Recrutement** – Beth Simkims-Burrows avise le groupe que les affectations devraient être publiées bientôt.

**Remplacement des responsables des opérations** – Le SCFP déclare qu'il faut arrêter d'affecter les superviseurs en remplacement des responsables des opérations qui partent en vacances. SMU NB mentionne qu'un superviseur ne remplace pas, mais agit comme ressource et personne avec qui communiquer uniquement. Le SCFP mentionne qu'un problème d'autorité pourrait se poser. Yvon Bourque précise qu'il y a toujours un responsable des opérations pour en couvrir un autre. John Dallaire avise le groupe que si des travailleurs paramédicaux ou des superviseurs doivent communiquer avec un responsable des opérations, leur nom doit apparaître sur une note.

Une discussion a lieu concernant le rachat des parts du régime de pension des membres lorsqu'ils quittent l'unité de négociation. SMU NB avise le SCFP que Beth Simkims-Burrows s'occupe de tout ce qui concerne les avantages si un membre décide de quitter l'unité de négociation.

### **Mise à l'essai des masques N95**

Il y a certains problèmes concernant certains travailleurs paramédicaux qui choisissent de ne pas effectuer les essais d'ajustement des masques N95 à la fin de leur quart, car ils doivent rester quelques minutes de plus et que cela coûte de l'argent à SMU NB étant donné qu'ils doivent faire revenir les responsables des essais d'ajustement. Le SCFP dit que cela ne devrait pas se produire.

### **12 PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion est prévue pour le 29 octobre à 10 h dans le bureau de SMU NB.

### **13 AJOURNEMENT**

Réunion ajournée à 15 h 05.

Respectueusement soumis et approuvé par :

---

Denis Beaulieu, SCFP

---

John Dallaire, SMU NB